



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 12103

Texte de la question

M Roger Rinchet attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la tarification des communications telephoniques entre la France et le Chili. Il semblerait en effet qu'une personne residant au Chili beneficie le dimanche et les jours feries d'une tarification a taux reduit lorsqu'elle appelle la France, mais qu'une autre personne habitant en France et appelant le Chili soit soumise au tarif de base sans aucune reduction. Il lui demande de bien vouloir lui fournir des elements d'informations sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact qu'a l'heure actuelle il n'y a pas symetrie entre les tarifications appliquees dans le sens Chili-France d'une part et dans le sens France-Chili de l'autre. Au depart du Chili existent deux niveaux de tarifs reduits vers la France, alors qu'il n'existe au depart de la France qu'un seul tarif vers le Chili. Cette disparite tient au fait que, pour mettre en place un tarif reduit sur une plage horaire, il convient de tenir compte de deux elements : en premier lieu le niveau d'automatisation du reseau du pays de destination, dont depend le bon ecoulement du trafic en heures creuses ; en second lieu le niveau des redevances exigees par le pays de destination pour l'utilisation de son reseau. Dans le cas du Chili, le taux d'automatisation du reseau progresse, mais jusqu'a present ce pays a toujours refuse a France Telecom toute reduction du niveau de ces redevances, rentrant ainsi impossible toute mise en place d'un tarif reduit, contrairement a ce qui s'est passe avec un grand nombre de pays. C'est ainsi que depuis le 1er juillet 1988 de tels tarifs ont ete mis en place dans les relations vers quarante et un pays supplementaires (dont 5 latino-americains : Argentine, Bresil, Colombie, Mexique, Venezuela) venant s'ajouter aux quarante-neuf vers lesquels de tels tarifs existaient deja. A l'heure actuelle, ces quatre-vingt-dix pays representent plus de 99 p 100 du trafic automatique au depart de la France. Les negociations avec le Chili seront relancees en vue de parvenir a un accord sur le niveau des redevances evoquees.

Données clés

Auteur : [M. Rinchet Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12103

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1878